



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE

ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE ET JURASSIENNE
DE TENNIS DE TABLE

15 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de l'Assemblée générale d'automne (AGDa) Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de table

Le 15 septembre 2021 à L'Auberge du Chasseur, Fenin.

Écriture du PV : Rachel Ferati

Début de l'AGDa : 19h30

Fin de l'AGDa : 21h35

Table des matières

1. Appel et contrôle des Délégués.....	3
2. Approbation du PV de l'AGDa du 16 septembre 2020 à Tavannes	3
3. Lecture et approbation du rapport du Président du Directoire.....	3
4. Lecture et approbation du rapport du Responsable des finances.....	3
5. Lecture et rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes 2020-2021	5
6. Votation de la décharge du Directoire et des vérificateurs des comptes	5
7. Lecture et approbation du rapport de la commission de recours.....	5
8. Élections	5
a. Du président.....	5
b. Du responsable financier	5
c. Des autres membres du Directoire	5
d. Des membres de la commission de recours (président, membre et suppléant)...	6
e. De deux vérificateurs des comptes et d'un suppléant.....	6
9. Approbation du budget 2021-2022 (dès saison prochaine lors de l'AGDp)	6
10. Décisions relatives aux objets figurants à l'ordre du jour de l'AGDa/STT.....	7
11. Remise des prix et mérites	7
12. Ratification des exclusions décidées par le Directoire.....	8
13. Désignation des dates et clubs pour les prochaines assemblées.....	8
14. Certificat Covid et championnat.....	8
15. Divers / contre-appel	9
a. Site Internet et Newsletter	9

1. Appel et contrôle des Délégués

Ouverture de l'Assemblée générale d'automne par le Président Dimitri Rebetez.

Total des voix des clubs : 19

Majorité simple : 10

Majorité des 2/3 : 14

Le scrutateur est Christian Humair.

Les personnes absentes et excusées sont Yves Bieler (Responsable Sport Loisir), Patrick Brisset et Eric Lombardet.

Les clubs absents et excusés sont le CTT Porrentruy et le CTT Hauterive.
La membre d'honneur présente est Jacqueline Clemençon.

2. Approbation du PV de l'AGDa du 16 septembre 2020 à Tavannes

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale des Délégués d'automne est approuvé par l'assemblée.

3. Lecture et approbation du rapport du Président du Directoire

L'année passée, la saison a été annulée à cause de la situation sanitaire. Pour commencer cette saison, le Conseil Fédéral annonce le *pass Covid*. Pour le tennis de table, cela implique que le *pass* sera obligatoire pour les matchs de championnat (et non pour les entraînements fixes de moins de 30 personnes). Ce fut un coup de massue pour le sport, et la saison se retrouve être à nouveau en péril. Cependant, le Président du Directoire demande à ce que tout le monde respecte les convictions d'autrui.

Malgré cela, quelques manifestations ont eu lieu, notamment pour les jeunes, et ont eu du succès : Les Championnats Suisses Jeunesse, organisé par le CTT La Chaux-de-Fonds, et les Championnats ANJTT à Moutier. Dimitri Rebetez tient à remercier ces clubs pour l'organisation, mais aussi à Christian Mignot, qui a proposé des offres pour la Jeunesse. Il remercie également le Directoire et tous/toutes les membres.

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport du Président.

4. Lecture et approbation du rapport du Responsable des finances

Stevan Mikic a tenu les comptes de la saison 2020-2021 (du 1^{er} juin 2020 au 20 juin 2021). Voici le rapport complet du Responsable des finances, Stevan Mikic :

Bilan :

A l'actif, les liquidités sont bonnes. CHF 49'651.17. A peu près identique à l'année d'avant. Les débiteurs clubs de montent à près de CHF 3'217.50. Ils ont tous réglés à ce jour. Dans les

actifs immobilisés, nous avons achetés de nouveaux habits pour le cadre ANJTT, j'ai déjà procédé à un premier amortissement et ils figurent au bilan à CHF 2'100.-. Au passif, les créanciers de CHF 652.00 ont presque tous été réglés. Le capital a légèrement augmenté vu que j'ai passé en compte le bénéfice de CHF 1'776.93 de la saison précédente. Dans le compte de régularisation (2910), j'ai tenu compte du School Trophy des 2 dernières saisons. Celui d'il y a 2 ans qui a eu lieu l'automne passé va être payé tantôt, dès que j'aurai reçu les listes de participants du JU. Celui de l'année passée devrait bientôt avoir lieu. J'ai tenu compte également de la participation pour les championnats suisse jeunes qui ont été repoussés et qui ont eu lieu le week-end passé.

On s'en tire avec une très légère perte de CHF 185.06. C'est mieux que la perte budgétée mais bon, à cause du Covid, tout a été tronqué. Je vous l'expliquerai avec le compte d'exploitation qui suit.

Compte d'exploitation :

Les frais du comité de l'ANJTT ont été moins élevés que la saison précédente. Malgré le Covid, une saison a été lancée et le comité a travaillé également. Les frais d'arbitrages sont conformes au budget. Le cadre jeunesse ont moins coûtés que d'habitude car il n'y a pas eu de tournois. Nous avons eu les charges plutôt basses pour l'organisation des Championnats ANJTT vu qu'il n'y a eu que la partie jeunesse. Les jurassiens ont eu lieu normalement.

Les charges diverses ont explosées. En effet, j'ai comptabilisé dans le compte 3408 CHF 8'350.- qui représente la part ANJTT des licences qui ont été offertes aux clubs ainsi que des passeports loisirs offerts cette saison de covid également.

Le total des charges se monte donc à CHF 29'826.19. C'est mois élevé que le budget mais je pense que ça ne sert à rien de comparer au budget vu les changements dus au Covid.

Dans les recettes, les cotisations et inscriptions des clubs et des membres sont plus élevés car j'ai dissous un transitoire de l'année précédente de CHF 1'800.-. Mais bon, le montant des cotisations ne représente rien vu qu'elles ont été offertes comme expliqué précédemment.

Il y a eu de nouveau moins d'équipe inscrite dans le championnat. Les championnats & tournois ont rapporté CHF 150.- pour les jurassien. Pour la partie jeunesse des ANJTT, j'aurais dû encaisser CHF 340.- de part ANJTT. Mais comme le CTT Moutier n'a pas pu avoir de buvette à cause du covid et qu'ils ont repris cette partie jeunesse de pied levé, j'ai préféré laisser cela au club organisateur afin qu'il gagne un peu d'argent quand même. Pour les subventions, elles sont plus élevées que la saison précédente car les cantons ont été généreux en cette période de Covid.

Moins d'amendes cette année mais bon, on a joué que 30 % du championnat. Ça veut tout dire !

Le total des recettes se monte donc à CHF 29'641.13

Résultat : une perte de CHF 185.06

Pour ceux qui ont des questions ou qui désirent inspecter la comptabilité, je suis à leur disposition.

Le responsable des finances
Stevan Mikic

La Chaux-de-Fonds, le 15.09.2021

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport du Responsable des finances.

5. Lecture et rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes 2020-2021

Les vérificateurs ont vérifié les comptes environ 1 heure avant l'Assemblée générale. Ils ont procédé par sondage et n'ont donc pas vérifié toutes les pièces. Ce qui a été sondé était juste. Les vérificateurs remercient Stevan Mikic pour son travail.

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport des vérificateurs des comptes.

6. Votation de la décharge du Directoire et des vérificateurs des comptes

L'assemblée accepte à l'unanimité la décharge du Directoire et des vérificateurs des comptes.

7. Lecture et approbation du rapport de la commission de recours

Il n'y a pas de rapport de la commission de recours.

8. Élections

a. Du président

Dimitri Rebetez souhaite continuer son poste de Président.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

b. Du responsable financier

Stevan Mikic souhaiterait donner le flambeau à quelqu'un d'autre. Étant donné qu'il n'y a, pour le moment, aucun membre pour reprendre son poste, il se représente.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

c. Des autres membres du Directoire

Christian Mignot émet le souhait de continuer son poste de Responsable Jeunesse. Pour information, il souligne le fait que les tours Jeunesse ANJTT se feront avec *pass Covid*.

L'assemblée accepte à l'unanimité

Rachel Ferati souhaite poursuivre son rôle dans le ce poste.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

David Hivert démissionne de son rôle de Responsable IT & Webdesign. Il assistera cependant Rachel Ferati sur la migration du site Internet. Il continuera également le maintien de l'aspect purement informatique, comme la redirection de mail. Le poste ne sera donc pas reconduit pour le moment.

L'assemblée et le Directoire remercie David Hivert pour son travail et l'assemblée accepte à l'unanimité la décision.

Philippe Gasser a démissionné du poste de Responsable Sport Loisir. Yves Bieler, qui est absent, souhaite se présenter pour ce poste. David Hivert, Stevan Mikic ainsi que les membres du Directoire soutienne sa présentation. Cependant, avec le *pass Covid*, Yves ne pourra pas se rendre aux événements qu'il organise. Son souhait de trouver des remplaçant.e.s a été énoncé.

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Philippe Gasser du poste de Responsable Sport loisir et la candidature de son remplaçant, Yves Bieler.

Dimitri Rebetez se représente à nouveau pour le poste de Responsable technique. Cependant, tout comme Stevan Mikic, il souhaiterait qu'une autre personne prenne sa place à l'avenir.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Michel Delon a démissionné de son poste de Responsable administratif. Il souhait, initialement, continuer son poste à distance. Après les récents événements qui se sont produits, Dimitri Rebetez ne souhaite pas qu'il continue. Son remplaçant serait Eric Lombardet. L'assemblée et le Directoire remercie Michel Delon pour le travail effectué.

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Michel Delon pour son poste de Responsable administratif et la candidature d'Eric Lombardet.

Dimitri Rebetez a demandé à David Hivert d'enlever les accès à Michel Delon suite à sa démission. Il demande également à l'assemblée de prévenir les capitaines de ce changement.

d. Des membres de la commission de recours (président, membre et suppléant)

Les membres de la commission de recours continuent comme l'année précédente.

e. De deux vérificateurs des comptes et d'un suppléant

Les vérificateurs de comptes sont le CTT Côte-Peseux (2ème fois) et le CTT La Chaux-de-Fonds. Le remplaçant est le CTT Tavannes.

9. Approbation du budget 2021-2022 (dès saison prochaine lors de l'AGDp)

Voici le rapport complet du Responsable des finances, Stevan Mikic :

Budget, saison 2021/2022 :

Pour la nouvelle saison, je suis plutôt pessimiste par rapport au résultat et je tablerais sur une perte légère d'environ CHF 1'000-. J'ai tenu comptes des charges normale, en espérant que

le pass sanitaire nous permette de tout organiser cette année. J'ai tenu compte également d'un montant pour « Autres championnats » ne sachant pas si les Championnats suisse sénior se feront dans l'ANJTT ou les jeunesses. J'ai tenu compte également de l'amortissement des nouveaux habits.

Pour les produits, si la saison se joue normalement, j'ai tenu compte des produits habituels. Cependant, j'ai un gros point d'exclamation par rapport aux subventions. J'ai vu des nouvelles passées sur le canton de Neuchâtel de la part du fonds du sport et si j'ai bien compris, ils risquent de diminuer les participations pour les associations afin de les donner directement aux clubs.

C'est un peu flou pour moi. Actuellement, ils versent un montant à l'ANJTT et disent que certains montants doivent être redonnés aux clubs de LNA et LNB. Est-ce qu'ils vont verser ensuite directement ces montants aux clubs, sans passer par l'ANJTT ? Si c'est le cas, ça ne changera rien pour nous. Cependant, s'ils augmentent la partie club en diminuant la part ANJTT, on risque une perte plus élevée.

On ne va pas s'inquiéter pour l'instant. De toute façon, avec un capital de CHF 45'000.- on peut se permettre un peu de perte pour les prochaines années.

Le responsable des finances
Stevan Mikic

La Chaux-de-Fonds, le 15.09.2021

10. Décisions relatives aux objets figurants à l'ordre du jour de l'AGDa/STT

Rapport du Président Dimitri Rebetez.

Des élections figurent à l'ordre du jour de l'AGDa de STT. C. Foutrel reprend le poste de Caissier, P. Giroud se représente, de même que G. Silberschmidt. Il y a quelques postes disponibles, comme le Sport et loisir et le Market & Communication. Le Directeur a eu un accident et ne peut, pour le moment, pas assurer son poste.

Elections

Au niveau des votations, un article est changé par rapport au Passeport loisir. Cette année, la STT donnera le Passeport loisir sans passer par le club.

11. Remise des prix et mérites

Il n'y a pas de remise des prix et mérites.

12. Ratification des exclusions décidées par le Directoire

Il n'y a pas de ratification des exclusions.

13. Désignation des dates et clubs pour les prochaines assemblées

Assemblée Générale des Délégués de printemps (AGDp) : 09 février 2022 à Bienne.

Assemblée technique (AT) : 15 juin 2022 à Moutier

Assemblée Générale des Délégués d'automne (AGDa) : 07 septembre 2022 à Tramelan (en attente de confirmation).

14. Certificat Covid et championnat

Avant de traiter ce point, Dimitri Rebetez tient à souligner que cette année a été catastrophique pour les inscriptions d'équipes. Il souhaite ainsi que les clubs fasse plus attention. Il souhaite également que les responsables technique viennent à l'Assemblée technique.

Concernant le Certificat Covid, celui-ci est désormais obligatoire pour les matchs de championnat. Dimitri Rebetez ne souhaite pas débattre sur le sujet de la pertinence ou non de cela et tient à rappeler que le Directoire a pour but de relater ce qui vient de plus haut. Pour rappel également, s'il y a un entraînements en parallèle des matchs, il faudra également le *pass Covid* pour l'entraînement ou alors l'arrêter. Les jeunes de moins de 16 ans ne sont pas obligé d'avoir un *pass*.

Pour la question de savoir qui contrôle et les répercussions, le Président souligne le fait que le club pourrait avoir des responsabilités. La personne qui n'a pas de *pass* et qui se fait contrôler par la police pourrait avoir une amende. L'assemblée ainsi que le Directoire propose ainsi que ce soit le capitaine de l'équipe – ou la personne qui remplit et qui signe la feuille de match – contrôle l'équipe adverse. L'équipe visiteuse a également le droit de demander le *pass Covid* de l'équipe recevante.

En ce qui concerne le championnat, le Directoire a débattu de la question avant l'assemblée. Il est clair qu'il y aura des joueurs.euses qui ne pourront pas jouer. L'option retenue par le Directoire est de finir le championnat normalement, la question se posant ainsi de savoir s'il y aura des promotions et relégations. La ligue nationale (LN) continue normalement. Il est à noter qu'actuellement, le *pass Covid* est obligatoire jusqu'au 24 janvier 2022. La deuxième partie de saison pourrait ainsi, peut-être, se dérouler normalement. L'idée serait donc que les équipes ne pouvant pas jouer la 1^{ère} phase se retrouverait dernière et pourrait donc faire la 2^{ème} phase. Cette solution poserait potentiellement un, ou plusieurs, problème(s). En effet, peut-être qu'il y aurait deux équipes d'un même club et de même ligue, avec deux joueurs.euses et qui voudraient faire qu'une seule équipe, mais cela serait problématique pour la deuxième partie de saison.

Concernant les w.o., Dimitri Rebetez annonce qu'il y aura une certaine souplesse. Ainsi, il n'y aura pas d'amende, notamment concernant les retraits d'équipe ou les annulations de matchs (ce sont deux exemples parmi d'autres).

Christian Mignot propose la chose suivante : il faudrait sonder les équipes pour savoir si certaines personnes ne veulent – ou ne peuvent – pas jouer dans une équipe. La deadline serait dans un mois, ou fin septembre (30.09), ce qui correspondrait également à une deadline pour le retrait des équipes. Il propose également que la décision concernant la 2^{ème} phase serait prise lors de l'AGDp en février.

L'assemblée accepte que la décision de ce soir ne concerne que la 1^{ère} phase.

Une question a été soulevée par un.e membre de l'assemblée concernant des possibilités de remplacements, ce qui touche à des problèmes de titularisation – par exemple des joueurs.euses plus faibles jouant dans une équipe supérieure. Dimitri Rebetez soulève le fait que c'est compliqué de faire cela, surtout pour le nouveau Responsable administratif, qui débute à ce poste.

La votation proposée par le Directoire est la suivante :

- Variante 1 : le championnat continue normalement
- Variante 2 : on laisse le temps aux équipes jusqu'au 30 septembre.

La Variante 1 a été acceptée à 11 voix contre 7 voix pour la Variante 2 et 1 abstention.

15. Divers / contre-appel

a. Site Internet et Newsletter

Rachel Ferati refait le site Internet de l'ANJTT. Elle remercie également les clubs qui lui ont envoyé, pour le moment, les informations nécessaires. Une demande a cependant été faite de maintenir une liste mail à jour pour la Newsletter (notamment sur click-tt). Ainsi, une liste mise à jour devra être envoyée au minimum 1x par année.

L'assemblée s'est terminée à 21h35

Signature de la rédactrice du PV
Rachel Ferati

